

Animation de la politique

Un copilotage Etat-Régions rénové afin d'accroître l'efficacité de l'action publique.

Dans le cadre de la troisième phase (2013-2018) de la politique des pôles de compétitivité, l'Etat et les Régions exercent désormais un copilotage rénové. L'objectif est d'accroître l'efficacité de l'action publique en instaurant un partenariat plus étroit entre les échelons nationaux et territoriaux.

En particulier, les Régions sont désormais représentées aux côtés de l'Etat dans les deux instances nationales de pilotage de la politique des pôles :

- > **Le comité de pilotage** (COFIL) est l'instance opérationnelle de gestion de la politique des pôles entre les représentants de l'Etat et ceux des Régions.
- > **Le comité technique** (COTECH) est sa déclinaison technique.

Les Régions sont représentées au sein de ces deux comités par [Régions de France](#) ainsi que par les représentants des régions [Ile-de-France](#), [Auvergne-Rhône-Alpes](#), [Occitanie](#) et [Hauts-de-France](#).

L'Etat est, quant à lui, représenté par le [Commissariat Général à l'Egalité des Territoires](#) (CGET) et la [Direction Générale des Entreprises](#) (DGE) du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que par les ministères chargés de la recherche, de l'agriculture, de la défense, de la santé, des transports.

Bpifrance, l'Agence Nationale de la Recherche, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont associés à ce pilotage. Celui-ci remplace le groupe de travail interministériel (GTI) mis en place dès 2005.